

PRÉFET DU CHER

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA COHESION SOCIALE
ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS
Pôle de la Protection des Populations
Service de la Santé, Protection Animales
et de l'Environnement
Unité Protection de l'Environnement

Installations classées pour la protection de l'environnement

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

L'arrêté préfectoral du 30 juin 2016 prescrit l'organisation d'une **enquête publique du lundi 22 août 2016 inclus au mercredi 21 septembre 2016 à 17h00 inclus** soit pendant une durée de **31 jours** concernant la demande présentée par la Société d'Exploitation du Parc Eolien du Fouzon SARL, dont le siège social est sis Zone Industrielle n° 2 Impasse du Pré Bernot, 60880 Le Meux, en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un parc éolien de trois aérogénérateurs et d'un poste de livraison sur le territoire de la **commune de Nohant-en-Graçay** (Cher).

Le dossier, comprenant notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, **sera déposé à la mairie de Nohant-en-Graçay** où le public pourra en prendre connaissance pendant les jours et horaires habituels d'ouverture de la mairie et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet. Les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude de dangers ainsi que l'avis de l'autorité environnementale seront également consultables sur le site internet des services de l'Etat dans le Cher (www.cher.gouv.fr).

Le public pourra obtenir des informations sur le projet auprès de M. Samuel MOISON, responsable de projets de la Société d'Exploitation du Parc Eolien du Fouzon SARL à l'adresse suivante : Impasse du Pré Bernot, Zone Industrielle n° 2, 60880 Le Meux. Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du préfet du Cher (DDCSPP - Service de la Santé, Protection Animales et de l'Environnement) dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

M. Robert VASSET, inspecteur contrôleur de la MSA en retraite, désigné en qualité de commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public à la **mairie de Nohant-en-Graçay** aux jours et horaires suivants :

- Lundi 22 août 2016 de 8h30 à 11h30
- Jeudi 1^{er} septembre 2016 de 8h30 à 11h30
- Vendredi 9 septembre 2016 de 8h30 à 11h30
- Samedi 17 septembre 2016 de 8h30 à 11h30
- Mercredi 21 septembre 2016 de 14h00 à 17h00

Des observations, qui seront annexées au registre d'enquête, pourront lui être directement adressées, pendant la durée de l'enquête publique, à la **mairie de Nohant-en-Graçay**.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront consultables, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, à la mairie de Nohant-en-Graçay, à la DDCSPP du Cher -Service de la Santé, Protection Animales et de l'Environnement- et sur le site internet des services de l'Etat dans le Cher.

M. Daniel MASSON, officier des sapeurs pompiers de Paris en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant par le Tribunal Administratif d'Orléans, exercera en cas d'empêchement de M. Robert VASSET les fonctions de commissaire enquêteur jusqu'au terme de la procédure.

A l'issue de la procédure réglementaire, le Préfet de Région prendra un arrêté de refus ou d'autorisation assorti de prescriptions.

Bourges, le 30 juin 2016

La Préfète,
Pour la Préfète,
Pour le Directeur départemental et par délégation,
Le Directeur départemental adjoint,

SIGNÉ

Thierry PLACE